

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 14 avril 2015 à 20H00, sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

Présents : messieurs JULIEN, DUFREGNE, CHERION, GUEULLET, RONCERET, JUAN, VOLAT, DENIS mesdames EDELIN, DORIAT, DUPOUX, PARIS.

Excusés : Mesdames FAVIER, BELMILIANI, AGUINET (pouvoir M JULIEN)

Secrétaire de séance : Madame EDELIN.

Le procès verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Budget Primitif Commune

Les élus votent à l'unanimité le budget de la commune 2015. Les dépenses de fonctionnement sont prévues à 1 188 726 € avec un virement de 110 00 € en investissement, et les recettes à 1 188 726 €. Les dépenses d'investissement sont prévues 756 241 € (avec 288 400 € de restes à réaliser) et les recettes à 756 241 € (avec 180 230 € de restes à réaliser).

Les élus font le constat de la nécessité de maîtriser les coûts de fonctionnement afin de pouvoir maintenir les investissements nécessaires à la commune. La Dotation Forfaitaire est en baisse de 17 000 € cette année et ce mouvement devrait continuer sur les prochains exercices budgétaires. Dans ce cadre, un appel d'offres concernant l'assurance des bâtiments s'est déroulée en début d'année. La compagnie AVIVA avec la proposition la moins élevée a été retenue pour un montant de 5 995 €.

A l'unanimité les élus votent une hausse des impôts locaux de 1% (le produit voté passe de 378 128 € à 381 907 €, ce qui représente une hausse moyenne de 3,50 € par Ménulphien) :

- Taxe d'habitation 23.35% contre 23.12 %
- Taxe foncière bâti 15.07 % contre 14.92 %
- Taxe foncière non bâti 29.83 % contre 29.53 %
- CFE 28.51% contre 28.23%

Au niveau des investissements pour l'année 2015 :

- Contrat Communal d'Aménagement de Bourg : Aménagement de l'entrée Ouest du Bourg (route de Bourbon, Place de la Croix Saint Germain) pour un coût de 305 800 € HT (71 600 € inscrit en fonctionnement avec le syndicat de voirie d'Ygrande), il s'agit d'un reste à réaliser de 2014. L'Aménagement de la place de la Croix et de la rue des Granges pour un coût global de 190 000 € HT avec de possibles fouilles archéologiques. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Départemental de l'Allier ainsi que par l'Etat (tranche Place de la Croix) à hauteur de 62 250 € (DETR).

- Aménagement d'une salle de classe au 1^{er} étage de l'école primaire pour faire face à la hausse constante du nombre d'élèves ces dernières années pour un coût de 108 000 € HT subventionnée à 25% par le Département et 50% par l'Etat.

- Dans le cadre de l'entretien des bâtiments, des crédits sont votés à hauteur de 30 000 € avec notamment l'isolation des combles des bâtiments de la commune (4 900 € TTC), à la salle des fêtes régulation du chauffage (750 € TTC), changement du double vitrage (1500 € TTC), mise en place de serrures sécurisées (700 € TTC), Changement de la porte galvanisée à la buvette du stade (1000 € TTC), potelets pour l'ensemble des bâtiments (950 € TTC), changement des fenêtres à la sacristie (2 500 € TTC) et mise aux normes électriques (1150 € TTC), réfection du bardage bois à l'école maternelle (3400 € TTC). La commune bénéficie d'une subvention fonds 1 du département à hauteur de 4 058 €.

- Dans le cadre de l'achat de matériel, des crédits sont votés à hauteur de 20 000 € HT : achat de barrières de sécurité (1 250 € TTC), matériel de voirie (4300 € TTC), taille haie (650 € TTC), 2 vitrines d'expositions (600 € TTC), ordinateurs portables et accessoires pour la mairie, la structure multi-accueil et la commission communication (2 950 € TTC). La commune bénéficie d'une subvention fonds 1 du département à hauteur de 2 000 €.

- Des travaux de voirie avec le syndicat d'Ygrande sont prévus pour un budget de 42 250 € : réfection du Pont du Lavoir, pont de l'Etang, voirie chemin de la Mhotte (530 mètres), empierrement et assainissement chemin des souches, regards à Battereau et aux Govignons, assainissement du chemin de la Justice.

2) Budget du Contrôle Technique

Les élus votent à l'unanimité le budget du contrôle Technique. Les dépenses de fonctionnement et les recettes sont prévues à 23 396 €. Les dépenses et les recettes d'investissement sont prévues à 21 751 €

3) Vente Brebis

Les élus acceptent de vendre la brebis appartenant à la commune à M CHEMINOT de Valigny pour un montant de 50 €.

4) Contrat d'Aménagement de Bourg

L'avis d'appel d'offres pour le marché du contrat d'aménagement de Bourg se déroule du 21 avril au 12 mai. La validation de l'entreprise retenue se déroulera lors d'un conseil municipal le 26 mai.

5) PEDT (Projet Educatif de Territoire)

Thibaut VOLAT évoque la nécessité de réunir la commission Ecole et Jeunesse afin de mettre en place un PEDT sur la commune. Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. La commission se réunira le 18 mai en associant à cette démarche le directeur de l'accueil de loisirs ainsi que la directrice de l'école.

6) Village fleuris

L'inscription a été réalisée, un jury sera chargé d'examiner le fleurissement de Saint-Menoux dans le cadre d'un concours sans inscription préalable.

7) Divers

- Les élus iront visiter le mercredi 22 avril, un bâtiment modulaire : le centre de prévention routière à Avermes. Diverses pistes sont étudiées dans le cadre de la réalisation du futur bâtiment périscolaire.
- Le dimanche 17 mai, l'étape cycliste sur « les routes du bourbonnais » passera entre 9h et 10h sur la commune (RD 953 puis route de la Mhotte). Le stationnement des véhicules en bordure de la route sera interdit, et la circulation interrompu provisoirement durant le passage des coureurs.
- Compte rendu de Jean Paul DUFREGNE sur le vote du budget de la communauté de communes.
- Compte rendu de Sylvie EDELIN sur l'Assemblée Générale sur la protection des espaces naturels sensibles.

La séance du Conseil municipal s'est achevée à 22h30.